

REUNION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 AVRIL 2018

L'an deux mille dix-huit le sept du mois d'avril, à dix heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jean-Bernard DUFOURD, Maire.

Etaient présents : M. DUFOURD Jean-Bernard - M. LE GLATIN Jean-Paul - M. LAOUE Jean-Jacques – Mme BEGUE Camille - M. TROUY Nicolas - M. AUBIN Jean-Claude– Mme GORGEOT Corinne - Mme BARBE Marie-Christine - M. TIXIER Sylvain - M. LABURTHE Jean-Paul – Mme LUXEY Nicole

Etait absente excusée : Mme STAQUET Elodie -

Absent(es) : Mme HUSSON Delphine - M. NOYER Guy - M ROGEE FROMY Philippe

Procurator(s) : Mme STAQUET Elodie à M. LAOUE Jean-Jacques.

Date de convocation : 30 mars 2018

Secrétaire de séance : M. LE GLATIN Jean-Paul

Avant de commencer la séance du conseil municipal, Monsieur le Maire informe qu'une question complémentaire arrivée après la convocation serait à prendre en considération à l'ordre du jour. Il s'agit de :

** Modification des statuts communautaires*

I) DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE :

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de nommer Monsieur Jean-Paul LE GLATIN, secrétaire de séance. Accord unanime.

II) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 FEVRIER 2018 :

Le procès-verbal du conseil municipal du 9 février 2018 est adopté à l'unanimité.

III) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02 MARS 2018 :

Le procès-verbal du conseil municipal du 2 mars 2018 est adopté à l'unanimité.

IV) VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2018 : DCO/07/04/2018/01

M. Le Maire présente à l'assemblée les propositions de la commission des finances sur les taux des taxes directes locales de 2018. Il préconise une hausse de 1% pour 2018, afin de pallier aux baisses des dotations de l'Etat.

Les taux sont les suivants :

- Taxe d'habitation : **11,82%**
- Taxe foncière (bâti) : **11,31%**
- Taxe foncière (non bâti) : **25.98 %**

Le produit attendu est de **227 974,00 €**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

V) SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS – ANNEE 2018 : DCO/07/04/2018/02

M. Jean-Paul LE GLATIN expose les propositions de la commission des finances sur l'attribution des subventions qui seront inscrites au compte 6574 du budget 2018.

ASSOCIATIONS	SUBVENTIONS 2018
A.C.C.A. Naujac-sur-mer	400.00 €
Football Club Hourtin Naujac	2 500.00 €
Dolphin surf club	800.00 €
Prévention routière	80.00 €
Souvenir Français Hourtin	150.00 €
March' Evasion	150.00 €
Comité des fêtes	500.00 €

Coopérative scolaire (classe verte)	1 050.00 €
Pelotari Médoc Club	150.00 €
Envol (épicerie solidaire)	100.00 €
Croix rouge	100.00 €
Short Stirling Memory	400.00 €
Les bougies perlées	300.00 €
Aqui FM	50.00 €
JSP Hourtin	250.00 €
Les pêcheurs Naujacais	300.00 €
TOTAL	7 280.00 €

Messieurs LABURTHE Jean-Paul, AUBIN Jean-Claude et TROUY Nicolas informent le Conseil Municipal qu'étant membre dans une des associations, ils s'abstiennent pour le vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité approuve les subventions 2018 allouées aux associations.

VI) CONTRAT DE NETTOYAGE DES LOCAUX DU CAMPING MUNICIPAL : DCA/07/04/2018/03

Plusieurs propositions ont été demandées concernant le nettoyage du camping pour la saison 2018.
Nous avons reçu 3 devis.

Nettoyage des sanitaires du camping :

Dates : du 26/05/2018 au 16/09/2018

La société Atlantic Service a été retenue étant la moins onéreuse et connaissant leurs prestations.

Vu le code des marchés publics,
Suite à l'étude des différentes propositions,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité décide :

- d'autoriser M. le Maire à signer le contrat suivant :

Nettoyage des locaux du camping :

Dates : du 26/05/2018 au 16/09/2018

Société retenue : La société Atlantic Service 33311 ARCACHON

Tarifs horaires : 18.62 €HT heures normales – 22.34 €HT le dimanche – 27.93 €HT jours fériés

Les crédits nécessaires sont prévus au budget du camping municipal 2018.

VII) CONTRAT DE SURVEILLANCE DU CAMPING MUNICIPAL : DCA/07/04/2018/04

Plusieurs propositions ont été demandées concernant la surveillance du camping pour la saison 2018.

Vu le code des marchés publics,
Suite à l'étude des différentes propositions,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité décide :

- d'autoriser M. le Maire à signer le contrat suivant :

Surveillance du camping :

Dates : du 30/06/2018 au 03/09/2018

3 offres reçues. Société retenue :

Sté CENTOR SECURITY 33340 PRIGNAC EN MEDOC

Montant total: 20 782.80 €HT

Les crédits nécessaires sont prévus au budget du camping municipal 2018.

VIII) AFFECTATION DES RESULTATS 2017

Monsieur Jean-Paul LE GLATIN explique que le conseil municipal doit affecter les excédents de fonctionnement des budgets à la section d'investissement.

Commune : DCO/07/04/2018/05

Affectation du résultat de fonctionnement : + 58 137.95 €

002 Excédent de fonctionnement reporté : + 6 236.54 €

1068 Affectation en investissement : + 51 901.41 €

Camping : DCA/07/04/2018/06

Affectation du résultat de fonctionnement : + 26 550.62 €

002 Excédent de fonctionnement reporté : + 0.00 €

1068 Affectation en investissement : + 26 550.62 €

Service de l'eau : DEA/07/04/2018/07

Affectation du résultat de fonctionnement : + 98 589.52 €

002 Excédent de fonctionnement reporté : + 98 589.52 €

1068 Affectation en investissement : 0.00 €

Sylviculture : DFO/07/04/2018/08

Affectation du résultat de fonctionnement : + 55 662.86 €

002 Excédent de fonctionnement reporté : 0.00 €

1068 Affectation en investissement : + 55 662.86 €

SPANC : DSP/07/04/2018/09

Affectation du résultat de fonctionnement : + 3 627.36 €

002 Excédent de fonctionnement reporté : + 3 627.36 €

1068 Affectation en investissement : 0.00 €

Transport Scolaire : DTS/07/04/2018/10

Affectation du résultat de fonctionnement : + 7 680.50 €

002 Excédent de fonctionnement reporté : + 7 680.50 €

1068 Affectation en investissement : 0.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, a approuvé les affectations de résultat 2017.

IX) VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2018

BUDGET COMMUNE : DCO/07/04/2018/11

SECTION EXPLOITATION			
Dépenses de l'exercice	926 120.54	Recettes de l'exercice	919 884.00
		Excédent 2017 reporté	6 236.54
TOTAL DEPENSES	926 120.54	TOTAL RECETTES	926 120.54
SECTION INVESTISSEMENT			
Dépenses de l'exercice	287 102.20	Recettes de l'exercice	323 564.89
Solde 2017 reporté	36 462.69	Excédent 2017 reporté	
TOTAL DEPENSES	323 564.89	TOTAL RECETTES	323 564.89
TOTAL	1 249 685.43	TOTAL	1 249 685.43

Le budget primitif 2018 de la commune est approuvé à l'unanimité.

Commune :

Travaux d'investissement :

- Extension de la mairie
- Fin rénovation du bâtiment GMC
- Rénovation de routes
- Achat petit matériel
- Achat de panneaux routier

BUDGET CAMPING : DCA/07/04/2018/12

SECTION EXPLOITATION			
Dépenses de l'exercice	726 519.33	Recettes de l'exercice	726 519.33
		Excédent reporté de 2017	
TOTAL DEPENSES	726 519.33	TOTAL RECETTES	726 519.33
SECTION INVESTISSEMENT			
Dépenses de l'exercice	95 645.25	Recettes de l'exercice	69 496.04
		Excédent reporté de 2017	26 149.21
TOTAL DEPENSES	95 645.25	TOTAL RECETTES	95 645.25
TOTAL	822 164.58	TOTAL	822 164.58

Le budget primitif 2018 du camping est approuvé à l'unanimité.

Camping :

Travaux d'investissement :

- Changement d'une chaudière
- Rénovation blocs sanitaires

BUDGET SERVICE DE L'EAU : DEA/07/04/201/13

SECTION EXPLOITATION			
Dépenses de l'exercice	148 514.64	Recettes de l'exercice	49 925.12
		Excédent reporté de 2017	98 589.52
TOTAL DEPENSES	148 514.64	TOTAL RECETTES	148 514.64
SECTION INVESTISSEMENT			
Dépenses de l'exercice	354 168.79	Recettes de l'exercice	259 391.05
		Excédent reporté de 2017	94 777.74
TOTAL DEPENSES	354 168.79	TOTAL RECETTES	354 168.79
TOTAL	502 683.43	TOTAL	502 683.43

Le budget primitif 2018 du service de l'eau est approuvé à l'unanimité.

Service de l'eau :

Travaux d'investissement :

- Fin travaux création réservoir stockage de 400 m3
- Diagnostic eau potable

Un emprunt de 90 000 € sera nécessaire en cas de retard ou de non versement de la subvention du Conseil Départemental.

BUDGET SYLVICULTURE : DFO/07/04/2018/14

SECTION EXPLOITATION			
Dépenses de l'exercice	90 386.85	Recettes de l'exercice	90 386.85
		Excédent reporté de 2017	
TOTAL DEPENSES	90 386.85	TOTAL RECETTES	90 386.85
SECTION INVESTISSEMENT			
Dépenses de l'exercice	29 999.26	Recettes de l'exercice	86 112.86
Déficit reporté 2017	56 113.60	Excédent reporté de 2017	
TOTAL DEPENSES	86 112.86	TOTAL RECETTES	86 112.86
TOTAL	176 499.71	TOTAL	176 499.71

Le budget primitif 2018 de la sylviculture est approuvé à l'unanimité.

BUDGET SPANC : DSP/07/04/2018/15

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Dépenses de l'exercice	9 500.00	Recettes de l'exercice	5 872.64
		Excédent reporté de 2017	3 627.36
TOTAL DEPENSES	9 500.00	TOTAL RECETTES	9 500.00

Le budget primitif 2018 du SPANC est approuvé à l'unanimité.

BUDGET TRANSPORT SCOLAIRE : DTS/07/04/2018/16

SECTION EXPLOITATION			
Dépenses de l'exercice	12 500.00	Recettes de l'exercice	4 819.50
Déficit 2017 reporté		Excédent reporté 2017	7 680.50
TOTAL DEPENSES	12 500.00	TOTAL RECETTES	12 500.00
SECTION INVESTISSEMENT			
Dépenses de l'exercice	22 230.00	Recettes de l'exercice	0.00
		Excédent reporté 2016	22 230.00
TOTAL DEPENSES	22 230.00	TOTAL RECETTES	22 230.00
TOTAL GENERAL	34 730.00	TOTAL RECETTES	34 730.00

Le budget primitif 2018 du transport scolaire est approuvé à l'unanimité.

X) DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA GIRONDE POUR LE NETTOYAGE MANUEL DES PLAGES ANNEE 2018 : DCO/07/04/2018/17

M. le Maire explique que le Conseil Départemental a mis en place depuis 2013 un nouveau dispositif de préservation du milieu naturel et de la biodiversité du littoral. Ces nouvelles mesures d'accompagnement concernent exclusivement les opérations de nettoyage manuel des plages et s'adressent aux communes et aux syndicats intercommunaux. Il propose de privilégier également ce fonctionnement cette année.

Monsieur le Maire demande de solliciter l'aide financière à Monsieur le Président du Conseil Départemental de la Gironde pour la saison 2018.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

Décide de mettre en place le nettoyage manuel des plages pour la saison 2018

Charge Monsieur le Maire et le secrétariat de toutes les démarches de demande de subvention à M. le Président du Conseil Départemental de Gironde

XI) LIMITATION DE VITESSE DANS LE BOURG (ROUTE DE LA GARE) : DCO/07/04/2018/18

Monsieur BRESSON a fait part à Monsieur le Maire ainsi qu'à Monsieur Jean-Paul LABURTHER d'une étude qu'il a réalisé concernant la vitesse excessive dans le Bourg.

Une question est posée à savoir la possibilité de mettre des radars pédagogiques ?

Ces appareils ont un coût assez important et ce n'est pas cela qui fait ralentir les automobilistes.

Il y aurait éventuellement la possibilité de mettre des panneaux rappel ?

Monsieur le Maire charge Monsieur Jean-Paul LABURTHER de ce dossier.

XII) DELIBERATION DE RECOURS AU SERVICE DE REMPLACEMENT DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LA GIRONDE : DCO/07/04/2018/19

Le Conseil Municipal,

Vu la loi n°84-83 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 25 ;

Considérant que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde propose un service de remplacement permettant aux collectivités du département de bénéficier, à leur demande, de l'affectation de personnel en vue de pallier l'absence momentanée de l'un de leurs agents ou de pouvoir assurer des missions temporaires de renfort pour leurs services en contrepartie d'une participation financière destinée à couvrir le coût salarial lié au remplacement ainsi que des frais de gestion administrative (à hauteur de 5% de ce coût salarial) ;

Sur le rapport de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal,

- **DECIDE** de pouvoir recourir en cas de besoin au service de remplacement proposé par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde ;
- **D'AUTORISER** M. le Maire à conclure une convention d'adhésion au service proposé par le Centre de Gestion et à engager toute démarche nécessaire à l'intervention, en tant que de besoin, d'un agent de remplacement dans les services de la commune ;
- **D'INSCRIRE** au budget les crédits correspondants.

Le Maire,

- **Certifie** sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour, au siège de la collectivité,
- **Informe** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux, dans un délai de deux mois, à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

XIII) RENOUELEMENT DE LA LIGNE DE TRESORERIE POUR LA COMMUNE : DCO/07/04/2018/20

La ligne de trésorerie contractée auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine prend fin le 16 août 2018.

Pour le financement des besoins ponctuels de trésorerie, et notamment dans l'attente du versement des subventions, Monsieur le Maire propose de renouveler auprès d'un organisme bancaire une ligne de trésorerie interactive d'un montant de 50 000,00 euros pour une durée de 12 mois.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

AUTORISE le Maire, en application des délégations qui lui sont conférées par l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités :

- à signer un contrat d'ouverture de crédits pour un montant de 50 000,00 euros auprès d'un organisme bancaire.
- à procéder sans autre délibération aux demandes de versement des fonds et aux remboursements des sommes dues.

XIV) AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL CONCERNANT LE REPOS DOMINICAL DES PERSONNELS SALARIES DE LA STE DELEPLANQUE & CIE : DCO/07/04/2018/21

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il a reçu un courrier de Monsieur le Préfet concernant une demande de dérogation au repos dominical par la société DELEPLANQUE & Cie – 35 bis rue des Canus – 78603 MAISONS-LAFITTE Cedex pour son établissement situé lieu-dit chemin d'Ensigné – 79170 VILLEFOLLET pour les dimanches du 03 juin au 15 juillet 2018.

Cette société fait multiplier des semences de colza dans la Région Aquitaine. Leur station de séchage, qui réceptionnera, sèchera, conditionnera et exportera les semences dans l'établissement situé à VILLEFOLLET. Les semences qui approvisionneront la station de séchage sont produites sur les communes de BOURIDEYS, CESTAS, HOURTIN, LANTON, NAUJAC-SUR-MER, SAINT-JEAN-D'ILLAC, et SAINT-LAURENT-DE-MEDOC.

La récolte des semences, normalement du 03 juin au 15 juillet de chaque année, se passe en deux phases : fauchage-andainage des plantes lorsqu'elles sont à maturité, puis battage lorsque les andains ont séché quelques jours au soleil et éventuellement séchage des graines. Respecter la date optimale d'andainage est très important : couper trop tôt risque de pénaliser la qualité des semences et couper trop tard entraîne un fort égrenage dû à la surmaturité des graines, et donc des pertes de rendement. De même, le battage doit absolument s'effectuer dès que cela est possible pour limiter les risques d'exposition de la culture aux orages. Lorsque les graines sont encore trop humides pour être conservées après le battage, il est indispensable de les sécher dans les deux heures qui suivent le battage.

Ainsi, pour toutes ces raisons, il est parfois impératif de réaliser les travaux agricoles, énumérés au paragraphe précédent, le dimanche si l'on veut sauvegarder le potentiel de rendement et de qualité de la récolte, ce qui est essentiel en matière de semences.

Cette demande de dérogation doit être examinée dans le cadre des dispositions de l'article L3132-20 du Code du Travail.

En conséquence, et conformément à l'article R 3132-16, l'avis du Conseil Municipal est demandé en vue de l'examen par les services de la Préfecture.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable à la demande de dérogation au repos dominical.

XV) MODIFICATION DES STATUTS COMMUNAUTAIRES : DCO/07/04/2018/22

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L5211-17 et suivants ;
Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,
Vu l'arrêté préfectoral en date du 12 décembre 2016 portant création de la communauté de communes MEDOC ATLANTIQUE, issue des communautés de Communes de la Pointe du Médoc et des Lacs Médocains,
Vu les statuts actuels de la Communauté de Communes MEDOC ATLANTIQUE,
Considérant la prise en compte de la modification de la compétence GEMAPI dans les statuts figurant en annexe ;
Considérant que ces projets de statuts doivent être adoptés à la majorité des deux tiers des conseils municipaux des communes membres représentant au minimum la moitié de la population totale ou la moitié des conseils municipaux représentant les deux tiers minimum de la population, y compris le conseil municipal de la commune la plus peuplée si elle regroupe plus du quart de la population totale ;
Afin de faciliter le travail des syndicats de bassins versants et éviter les difficultés d'un fonctionnement à la carte, il est proposé au conseil communautaire de modifier les statuts communautaires pour compléter les compétences

facultatives en matière de GEMAPI, en insérant le (3°) de l'article L211-7 du Code de l'Environnement, à savoir l'approvisionnement en eau (cf. annexe).

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE

Après en avoir pris connaissance,
Vu l'avis favorable du bureau du 01/03/2018, pour l'inscription de cette question à l'ordre du jour,
Vu le projet de statuts joint en annexe,
Vu la délibération D08032018/023 du 08/03/2018 du Conseil Communautaire,
Oui l'exposé du rapporteur,

Décide

D'approuver la modification des statuts communautaires pour compléter les compétences facultatives en matière de GEMAPI, en insérant le (3°) de l'article L211-7 du Code de l'Environnement, à savoir l'approvisionnement en eau ;

De charger le Président en tant que de besoin de l'exécution de la présente délibération.

XVI) Décisions prises dans le cadre de l'article L2122-22 du CGCT

- **Modification de la régie de recettes petites recettes diverses**

DECISION DU MAIRE N°D7.1.5-2018-01

MODIFICATION DE L'ACTE CONSTITUTIF DE LA RÉGIE DE RECETTES DES PETITES RECETTES DIVERSES

Le Maire de NAUJAC-SUR-MER,

Vu la décision de la commune de NAUJAC-SUR-MER en date du 28 décembre 1998, instituant une régie de recettes pour les petites recettes diverses ;

Vu le décret n°92-681 du 20 juillet 1992 relatif aux régies de recettes et aux régies d'avances des organismes publics,

Vu l'arrêté du 20 juillet 1992 relatif au seuil de dispense de cautionnement des régisseurs d'avances et des régisseurs de recettes ;

Vu l'arrêté N°A/2017/23 du 27 mars 2017 portant nomination d'un régisseur et d'un régisseur suppléant pour la régie des recettes des petites recettes diverses

DÉCIDE :

L'article premier de l'acte constitutif est modifié comme suit :

Article premier : Il est institué auprès de la commune de Naujac-sur-mer :

Une régie de recettes, pour l'encaissement des produits suivants :

Petites recettes diverses :

- Location salles des fêtes
- Photocopies
- Copies de liste électorale
- Concession au cimetière communal
- Recettes des divers repas

Les autres articles restent inchangés.

XVII) TOUR DE TABLE :

Jean-Paul LE GLATIN :

Merci à Corinne et Isabelle pour le travail effectué pour la préparation des budgets.

Camille BEGUE :

Camille BEGUE informe le Conseil Municipal que :

- le nettoyage de la commune est repoussé tant que les fossés sont pleins d'eau.
- elle a eu un problème avec les chasseurs début mars à Magagnan. Un chasseur a donné un coup de pied dans sa voiture lorsqu'elle est passée à son niveau. Un message sera envoyé au Président. Jean-Paul LABURTHER fera remonter le problème de Camille aux chasseurs.
- les travaux au camping avancent
- la visite pour l'étoile aura lieu le lundi 11 juin 2018. Elle propose aux conseillers municipaux une visite du camping le week-end de l'ouverture.

Jean-Paul LABURTHER :

Jean-Paul LABURTHER demande des nouvelles de Cyril BORDEAUX.

Il lui est répondu que Cyril reprend son poste le lundi 9 avril 2018 à 50%.

Nicole LUXEY :

Nicole LUXEY informe le Conseil Municipal que la fête du printemps a eu lieu le vendredi 30 mars à l'école.

Le matin : atelier pâtisserie. L'après-midi : goûter offert par la municipalité.

Elle demande également quand pourront-êtré démontés les jeux au Pin-Sec pour les rapatrier sur le Bourg à côté du skate park ?

Cela pourra se faire après la saison.

Jean-Claude AUBIN :

Jean-Claude AUBIN informe le Conseil Municipal qu'il a été évoqué lors de la réunion du SIVU de mettre à disposition du chef de poste de secours un ordinateur portable.

Jean-Jacques LAOUE :

Jean-Jacques LAOUE informe le Conseil Municipal que Madame PROFFIT lui a fait part que l'eau du canal ne s'écoule pas correctement. Une personne est venue pour le déboucher. Pas de possibilité de curage. Il faut voir avec un cabinet d'étude.

- Le nouveau tracteur est arrivé.
- Un devis a été demandé à l'entreprise Michel RENOM pour des travaux de sécurité à l'église.
- Des devis ont été demandés pour du bicouche à l'entrée du lotissement du château d'eau.
- Le câble électrique passant sous le pont rue de Rebichette sera enfin remis en place le 12 avril.

Jean-Bernard DUFOURD :

Jean-Bernard DUFOURD informe le Conseil Municipal que :

- Le groupe ENTER THE WAVE a fait un don de 1500 € à la commune pour aider à la mise en place d'un coffret extérieur pour le défibrillateur et le téléphone de secours au camping. Merci.
- Une recrudescence de cambriolage est constatée sur le Bourg. Soyez vigilent.
- un courrier du département est arrivé en mairie annonçant qu'il n'y aurait pas de subvention n pour la bâche de Saint-Isidore.

La séance est levée à 11 heures 16.

Les Conseillers,

Le Maire,